



Le Maire de Poisat

à

Poisat, le 28 août 2018

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni en séance publique le lundi 27 août 2018, exceptionnellement à 19 heures, salle du Conseil.

Étaient présents : M. Ludovic Bustos, Maire ; Mme Micheline Burgun, MM. Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Mmes Marie Chaix, Isabelle Pigeon, adjoints ; M. Paul de Saintignon, Mme Nelly Pugnale, M. Hervé Fanton, Mme Sylvie Ferrari, M. David Wager, Mme Sandrine Menduni, M. Grégory Gabrel, Mme Zohra Abdiche, Mme Nathalie Lombardo, M. Thierry Luciani (à partir de 19h25), conseillers municipaux.

Absents : Mme Martine Donnet, M. Éric Arnol, M. Jean-Philippe Di Gennaro ;

Pouvoirs : Mme. Donnet pour Mme Nelly Pugnale, M. Arnol pour M. Claude Sirand ;

Secrétaire de séance : Mme. Zohra Abdiche ;

Le compte rendu du conseil municipal du 02 juillet 2018 n'appelle aucune remarque.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des membres présents avec deux pouvoirs de Mme Martine Donnet et Éric Arnol, conseillers municipaux.

TRAVAUX MATERNELLE

Présentés par M. Jean-Louis Minard, adjoint délégué,

- Les avenants au marché de rénovation et d'extension de l'école maternelle :
 - Lot 3 STRUCTURE BOIS avenant n°3 pour un montant HT de - 6.80 €, suite à la suppression de bardage en panneaux composite, la modification d'ossature en bois pignon et la mise en place de bardage bois sur les garde-corps est et ouest ;
 - Lot 8 LAMBDA ISOLATION avenant n°2 pour un montant HT de 3 844.62 €, suite à la pose des cloisons et faux plafonds dans différentes salles pour régler les problèmes d'acoustiques ;
 - Lot 12 CLIMAT SANIT avenant n°2 pour un montant HT de 1 720 €, suite au remplacement de deux auges classiques par une auge plus grande afin de faciliter l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduites (PMR) ;
 - Lot 14 TRV TP avenant n°2 pour un montant de 2 775 € HT, suite à la création de bandes stériles pour deux jardinières de façade, la pose d'un drain périphérique pour isoler l'extension de l'humidité et le changement de deux grilles non conformes à la réglementation PMR ;

M. Thierry Luciani est arrivé à 19h25, il n'a donc pas pris part aux votes relatifs aux avenants du marché de rénovation et d'extension de l'école maternelle.

INFORMATION :

Conformément à l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du conseil de la signature :

- Des avenants n°1 et n°2 proposés par l'entreprise TDMI titulaire du lot 1 - *gros œuvre maçonnerie démolition*, pour la réalisation des travaux supplémentaires d'un montant de 2 308.00€ HT et 1 600€ HT, à l'école maternelle, représentant respectivement une hausse du montant du marché de 1.49% et 1.03%, soit une plus-value cumulée de 2.53% ;
- D'un avenant n°1 proposé par la société DHIEN SOLS, titulaire du lot 9 - *carrelage chape faïence*, pour la pose de trappes à carrelé, d'un montant de HT de 1 049.94€ à l'école maternelle, représentant une augmentation du montant du marché de 4.93% ;
- D'un avenant n°1 proposé par l'entreprise ETS CIOLFI, titulaire du lot 10 - *revêtement de sols souples*, pour l'ouverture d'une fissure et l'application d'une résine, d'un montant de 817.00€ HT à l'école maternelle, représentant une hausse du montant du marché de 3.09% ;
- D'un avenant n°2 proposé par l'entreprise SMS titulaire du lot 6 - *serrurerie métallerie*, pour le remplacement de pare-vue métal par une ossature de des gardes habillé de bardage en bois et la suppression du saut de loup, d'un montant de 3 622.00€ HT, représentant une baisse du montant du marché de 5.41%, soit une moins-value cumulée de 4.77% ;
- D'un contrat de maintenance du logiciel de la bibliothèque avec l'entreprise MICRO BIB, à compter du 01/09/2019 et reconductible 3 ans, pour un montant annuel de 281.00€ ;
- D'une décision autorisant la vente d'un bien communal de type remorque, mis en vente aux enchères, à un particulier pour un montant de 2 407.00€.

Le Maire,
Ludovic BUSTOS